

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

MILDIU

Progression des symptômes et dégâts sur grappes régulières. Toute pluie peut être contaminante. Et attention au risque de repiquage.

OÏDIUM

Période de sensibilité maximale toujours en cours. Restez vigilants.

BLACK-ROT

En présence de symptômes la vigilance reste de mise.

BOTRYTIS

Ne négligez pas l'efficacité de la prophylaxie pour gérer le risque. Le stade fermeture est imminent en situations précoces.

CICADELLE VERTE

Les populations sont ponctuellement proches du seuil de nuisibilité. Surveillez vos parcelles






VERS DE GRAPPE

Début du vol en secteurs précoces. Surveillez vos pièges.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

MÉTÉO

Prévisions du 29 juin au 4 juillet 2016

	Mer 29	Jeu 30	Ven 1	Sam 2	Dim 3	Lun 4
Températures	16 25	16 27	15 29	17 26	16 26	16 27
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

	Vallée Ouest	Vallée Est	Plateau
Merlot Malbec	31	28 - 31	27 - 29 (31)

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons
25 : fin de floraison
27 : nouaison
29 : Grains de plomb
31 : Grains de la taille d'un pois
33 : Fermeture de la grappe

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 – 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

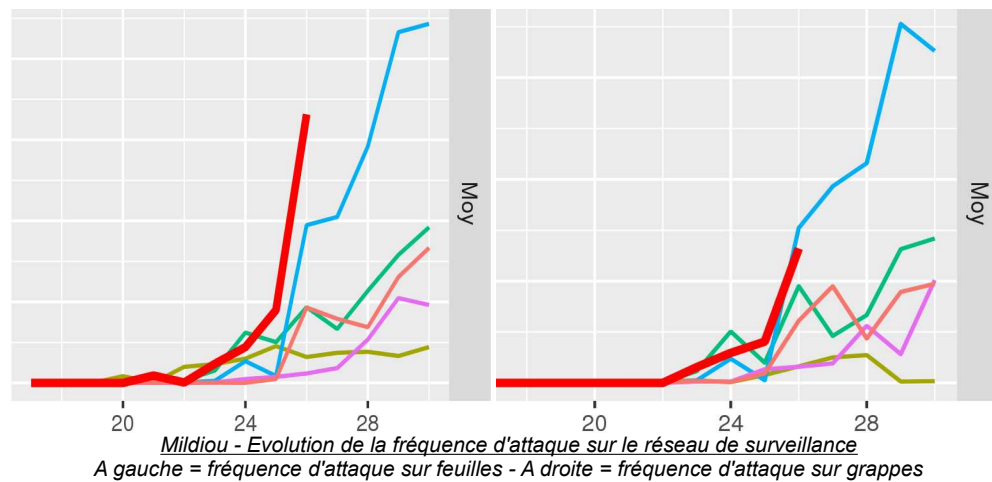
MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation au vignoble

Dans la majorité des situations, la maladie reste contenue. Mais de nouvelles taches de mildiou sont apparues depuis la semaine dernière. Les symptômes identifiés en ce début de semaine sont récents, bien visibles et sporulants.

Sur les parcelles du réseau, ces sorties de taches sont parfois significatives et le pourcentage de ceps touchés par la maladie dépasse les 30 %. Les grappes sont aussi régulièrement attaquées.

Les symptômes apparaissent assez fortement sur grappes cette semaine et les dégâts peuvent être sévères sur des situations ponctuelles.



• **Données de la modélisation** (Potentiel Système : Calcul à partir des données radar : Montayral, Prayssac ; et de stations météo fixes : Anglars, Mercuès, Sauzet).

Situation de J-7 à J : A ce jour, la pression exercée par le mildiou est toujours moyenne sur le secteur de Sauzet et forte sur les secteurs de Mercuès, Prayssac, Montayral.

Des contaminations de masse sont modélisées les vendredi 24 juin sur les secteurs les plus arrosés (Mercuès, Prayssac, Sauzet). Ces contaminations ont pu être fortes sur le secteur de Prayssac.

Les taches issues des contaminations s'étalant du 14 au 19 juin devraient être visibles et en cours de sortie.

Simulation de J à J+8 : La pression devrait amorcer sa baisse. Elle restera cependant forte sur le secteur de Mercuès mais deviendrait moyenne à faible sur les secteurs d'Anglars, Montayral, Prayssac et Sauzet.

Sur l'ensemble des secteurs, des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie dès 3 mm. Ces contaminations pourraient être de forte intensité notamment sur les secteurs de Mercuès et Montayral. Les taches issues de la contamination du 24 juin devraient être visibles dès les 29 juin.

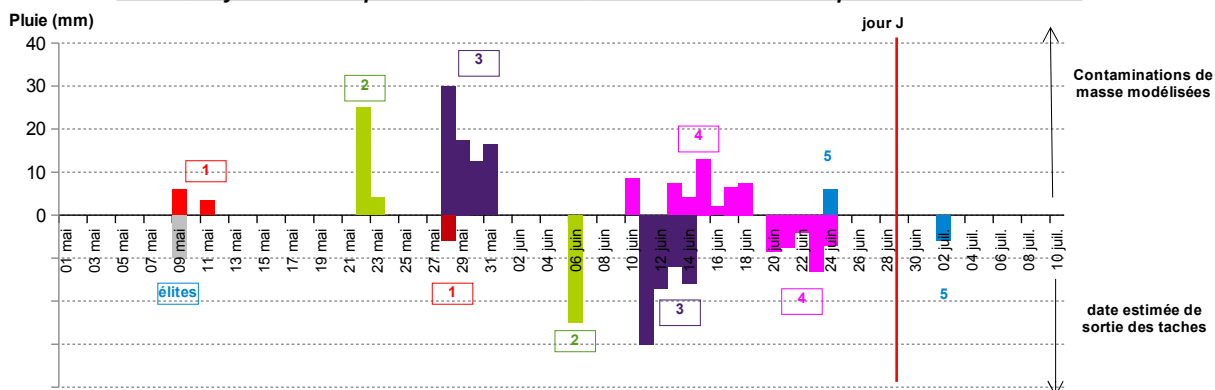
× **Milvit** (station météo de Mercuès) : Le modèle considère la pluie du 24 juin comme contaminante.

Évaluation du risque : Malgré le retour de conditions plus estivales, le niveau de pression reste élevé. Le risque de contamination sera conditionné à la météo pour les jours à venir. Dans les conditions actuelles, toute nouvelle pluie serait contaminante.

En présence de taches, il convient de rester également vigilant au risque de repiquage, plus insidieux car la seule présence d'un fil d'eau sur le végétal (brume, rosée matinale) peut suffire à la circulation des spores et à la contamination à partir des foyers existants.

A ce stade, il est important de pouvoir bien cerner l'état sanitaire des parcelles. Surveillez attentivement l'évolution des symptômes.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 27/06/2016 pour la zone Cahors-Lot



Synthèse réalisée à partir des données de Potentiel Système et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
 La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
 numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Éléments de biologie

Sur baies, les dégâts de black-rot s'expriment d'abord par l'apparition de taches, déprimées (en « coup de pouce »), décolorées, généralement circulaire. Très rapidement, c'est la baie entière qui est altérée et qui prend un aspect ridé. Au bout de quelques jours, les baies brunissent et se couvrent de ponctuations noires (pycnides).



Black-rot sur grappe – Début d'expression des symptômes sur baies
 Photos : à gauche : CA 31, au centre : Vivaloie, à droite : INRA

• **Situation au vignoble :** Les symptômes de black-rot ne montrent pas d'évolution significative de cette semaine. Les dégâts nouvellement observés la semaine dernière n'ont pas progressé.

Évaluation du risque : Les baies restent sensibles à de nouvelles contaminations jusqu'au stade fermeture. Toutefois, cette sensibilité diminue progressivement à partir de la nouaison et devient quasiment nulle à la fermeture.

Surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles pour rechercher d'éventuelles sorties de taches suite aux épisodes pluvieux du 13-18 juin.

En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

- **Situation au vignoble** : On n'observe aucun symptôme sur feuille à ce jour.

Évaluation du risque : La période de risque est en cours. Les grappes restent sensibles aux contaminations jusqu'au stade fermeture.

La période plus durable de temps chaud et sec ne semble pas favorable à de nouvelles contaminations mais elle pourrait favoriser l'expression des symptômes.

Soyez vigilants à l'évolution de l'état sanitaire de vos parcelles. Le champignon étant gêné par les conditions sèches et lumineuses, c'est à l'intérieur des souches, dans les parties les plus abritées, que les symptômes doivent être recherchés.

i Mesures prophylactiques : L'effeuillage peut contribuer à la gestion du champignon en exposant les grappes à la lumière et en favorisant la pénétration de la pulvérisation.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir, :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Le stade fermeture de la grappe est une des étapes clé dans la gestion du risque botrytis. Ce stade est imminent pour les situations les plus précoces.

Ne négligez pas l'efficacité de la prophylaxie pour gérer le risque Botrytis. C'est d'ailleurs le bon moment pour entreprendre les travaux d'effeuillage.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

- **Situation au vignoble** : Quelques captures sont enregistrées en vallée ouest.

• **Données de la modélisation** : Le 2^e vol démarre et se serait même intensifié sur les postes les plus précoces du réseau de modélisation. Mais pas de début de vol pour les secteurs tardifs du plateau. La phase de ponte démarre à peine sur ces postes précoces. La phase de ponte devrait se généraliser d'ici la semaine prochaine.

Données au 27 juin Zone Lot	G1			G2		
	% L4	% L5	% Nymphe	% Adultes	% œufs	% L1
Mercuès	100%	100%	87,2%	8,10%	0,22 %	-
Sauzet	96,9%	76,9%	14,8%	-	-	-

Évaluation du risque : Le deuxième vol démarre. Surveillez vos pièges.

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• Situation au vignoble

Les populations de cicadelles vertes sont toujours en progression (42 à 65 larves pour 100 feuilles selon les situations échantillonnées en ce début de semaine) et tendent à se rapprocher du seuil de nuisibilité. Mais elles deviennent plus faibles à mesure que les traitements obligatoires Flavescence dorée sont mis en œuvre.

Des adultes sont présents dans les populations, signe que la génération estivale est en train de s'installer.

Évaluation du risque : Surveillez vos parcelles. Les observations et les comptages doivent porter sur les populations larvaires qui sont peu mobiles et visibles à la face inférieure des feuilles. Les adultes, qui sont plus facilement visibles car ils volent, ne sont pas la cible des stratégies de gestion.

Seuil de nuisibilité : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

ACARIENS JAUNES

• Situation au vignoble

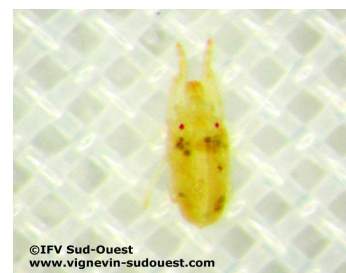
Les premiers symptômes apparaissent sur parcelles à historiques.

Évaluation du risque : Les parcelles fortement attaquées lors des campagnes précédentes doivent être surveillées en priorité. Il est important de tenir compte de la présence de typhlodromes dans la gestion du risque acariens car leur présence peut permettre de réguler efficacement les populations de ravageurs.

Comment réaliser vos observations ? : Prélevez 25 feuilles, et observez la face inférieure à l'aide d'une loupe de poche (grossissement 10 ou 12 fois). Notez la présence ou l'absence d'acariens utiles ou nuisibles sur chaque feuille. Votre diagnostic s'exprime en % de feuilles occupées par au moins 1 acarien.

Quelques clés de reconnaissance : Ne pas confondre les acariens ravageurs et les auxiliaires. Les typhlodromes mesurent environ 0,5 mm de long. Ils ont un corps brillant, jaune à translucide, en forme de « poire ». Ils se déplacent rapidement et sont souvent localisés contre les nervures.

Seuil de nuisibilité (été) : 30 % de feuilles occupées par au moins un acarien nuisible



Acariens jaune



Typhlodrome

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(*Scaphoideus titanus*)

• **Situation au vignoble** : Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles. Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent, mais à un rythme assez soutenu. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23.

Évaluation du risque : La période du T2 début le 2 juillet. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la Flavescence Dorée.

Le prochain BSV Vigne Cahors-Lot paraîtra le mardi 5 juillet 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinovalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne
Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur
- Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en **lutte phytosanitaire « conventionnelle »** (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « **agriculture biologique** »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 22 juin au 02 juillet pour le département du 32 et 65 soit du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2 , soit : <ul style="list-style-type: none"> du 02 juillet au 12 juillet pour le département du 32 et 65 du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.